



DES ESPACES VERTS VARIÉS ET DE QUALITÉ

Proposition 1: Requalification des parcs existants Requalification et redéfinition des parcs de Drouille, La Rochette et les Vannades.

Pourquoi ? Manosque compte aujourd'hui trois sites « verts » au sein de sa ville avec le Parc de la Rochette, le parc de Drouille ainsi que le lac des Vannades. Ces espaces de vie méritent une plus grande attractivité afin de répondre à l'ensemble des besoins des manosquins tant sur le point de vue pédagogique que ludique ou encore de l'activité sportive.

Comment ? La Rochette (Sportif): Implantation de parcours multi-activités, d'un terrain de rugby d'entraînement, parcours santé, parc à chiens, aménagement d'un nouveau jeu pour enfants ainsi que l'aménagement d'une nouvelle tribune. **Drouille (Famille):** Création d'un city-stade afin de remplacer celui de la Colette, d'un labyrinthe végétal et botanique avec notamment une pépinière d'arbres. **Vannades (Sportif et ludique):** Enjoliver le site, aménagement d'un parcours sportif. Mise en place d'une concession pour de nouvelles activités (aquatiques, accro-branches, terrestres, mini-golf). Aménagement du parking.

Quand ? Sur la durée du mandat.

Combien ? 3 millions d'euros d'investissement sur les trois parcs sur la durée du mandat.

Proposition 2: Création d'un poumon vert dans le centre-ancien Créer un îlot vert au sein du Centre-Ancien de Manosque.

Pourquoi ? Le retour de la nature en ville est aujourd'hui indispensable pour les citoyens.

Comment ? En créant un îlot « vert » dans le Centre-Ancien dans le cadre de sa requalification.

Quand ? Entre 2024 et 2025.

Combien ? Investissement de 200 000 euros, dans le plan de requalification du Centre-Ancien.



DES ESPACES VERTS VARIÉS ET DE QUALITÉ

Proposition 3: Plan « Adopte un pot » Plan de végétalisation auprès des commerces de la Ville.

Pourquoi ? Afin de rendre notre ville plus belle en y associant l'ensemble des commerçants de la ville dans une dynamique verte.

Comment ? En embellissant nos rues avec la mise en place d'une charte entre les commerçants et la municipalité. La Mairie s'engage à fournir plantes et pots aux commerçants désirant soutenir cette initiative en ayant la gestion de ceux-ci.

Quand ? A partir de septembre 2021.

Combien ? Un coût d'environ 5000€.

Proposition 4: Une « Clause verte » dans les aménagements urbains Mettre en place une clause verte dans les futurs aménagements urbains de la ville.

Pourquoi ? Les îlots de chaleur s'accroissent sur notre planète et notre région connaît une hausse des températures continue. Aussi, les arbres en ville permettent l'amélioration de la qualité de l'air en absorbant le CO₂, les polluants urbains ainsi que les particules fines. Ils régulent également l'écoulement des eaux, ce qui en période d'intempérie n'est pas négligeable.

Comment ? Pour un arbre arraché, deux seront plantés afin de permettre d'avoir des zones d'ombre. Afin d'atténuer la réverbération, chaque espace de vie requalifié se fera avec un revêtement clair en abandonnant ainsi le « bitume » noir ou gris foncé. Aussi dans chaque aménagement urbain, 20% de la surface aménagée devra être végétalisée.

Quand ? Dès avril 2020 pour tout nouveau aménagement.

Combien ? A coût constant au sein du budget investissement.



DES ESPACES VERTS VARIÉS ET DE QUALITÉ

Proposition 5: Plan « Joue à l'ombre » Un plan de plantation d'arbres au sein des groupes scolaires.

Pourquoi ? Les îlots de chaleur s'accroissent sur notre planète et notre région connaît une hausse des températures continue. Aussi les arbres en ville permettent l'amélioration de la qualité de l'air en absorbant le CO₂, les polluants urbains ainsi que les particules fines. Ils régulent également l'écoulement des eaux, ce qui en période d'intempérie n'est pas négligeable.

Comment ? Plantation d'arbres par les enfants de Manosque, dans leurs cours d'écoles.

Quand ? Plantation à partir du dernier trimestre 2020 dans toutes les écoles.

Combien ? Un investissement très faible de la commune qui pourra bénéficier du plan de la Région SUD (Plan 1 million d'arbres dans la région).

Proposition 6: Création d'analyseur d'air dans les écoles Des analyseurs d'air à proximité ou à l'intérieur des écoles.

Pourquoi ? La qualité de l'air est un critère recherché par les citoyens, d'autant plus à proximité des écoles pour la santé de nos enfants.

Comment ? En partenariat avec ITER et le lycée des métiers, les écoliers manosquins pourront construire eux-mêmes ces instruments dont les mesures seront diffusées sur le site internet de la ville.

Quand ? Projet pédagogique mis en place à la rentrée scolaire 2022.

Combien ? Une enveloppe d'environ 10000 euros sera nécessaire pour équiper l'ensemble des établissements scolaires de la ville.



DES ESPACES VERTS VARIÉS ET DE QUALITÉ

Proposition 7: Le « Permis Vert »

Pourquoi ? Autoriser les initiatives privées et individuelles d'implanter des plantes sur l'espace public.

Comment ? Délivrance d'une autorisation par la Mairie après vérification des différentes règles sur l'espace public et notamment l'accès PMR.

Quand ? Dès septembre 2020.

Combien ? Néant.



DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DOUCE

Proposition 1: Développement de pistes cyclables sécurisées

Pourquoi ? Connexion des différents aménagements cyclables afin de créer de véritables itinéraires et ainsi répondre aux besoins des utilisateurs. Faire baisser l'utilisation de la voiture personnelle.

Comment ? Dans le cadre d'un plan d'aménagement cyclable pluriannuel. Atteindre les 10% d'utilisation du vélo dans le cadre des déplacements urbains personnels.

Quand ? Sur l'ensemble du mandat.

Combien ? Dans le cadre des investissements de voirie annuels.

Proposition 2: Bourse aux vélos électriques

Pourquoi ? Développer l'utilisation du vélo.

Comment ? Création d'une bourse personnelle (200€ cumulable avec les aides de l'Etat) pour l'achat d'un vélo électrique dans l'un des commerces de la ville. Atteindre les 10% d'utilisation du vélo dans le cadre des déplacements urbains personnels. Financement de 50 vélos/an soit 300 vélos sur l'ensemble du mandat correspondant ainsi à 300 voitures en moins au sein de la ville.

Quand ? Dès janvier 2021.

Combien ? 10000€/par an.



DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DOUCE

Proposition 3: Un véritable parcours vert (sport/santé) dans les collines entre Manosque et Volx

Pourquoi ? Les collines manosquines sont une véritable vitrine et les adeptes des randonnées pédestres, trail ou de VTT, ne bénéficient pas aujourd'hui de parcours adaptés, balisés et cartographiés.

Comment ? Création comme c'est le cas en Val de Durance (Chateau-Arnoux, Volonne, l'Escale, Peyruis) de parcours cyclables sous forme de code couleur (Vert, Rouge, Noir) et de sentiers de randonnées balisés, avec la création d'un Guide » qui sera disponible à la vente au sein de l'Office de Tourisme et d'autres points de ventes.

Quand ? Livraison au 1er trimestre 2022.

Combien ? Aménagements effectués par les services municipaux.

Proposition 4: Création de box à vélos sécurisés

Pourquoi ? Pour sécuriser les cyclistes et empêcher les vols qui peuvent exister.

Comment ? Implantations dans différents lieux publics et différentes zones de box à vélos sécurisés.

Quand ? Sur la durée du mandat.

Combien ? Un investissement d'environ 25000€ pour mailler le territoire manosquin.



DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DOUCE

Proposition 5: Développer les SAS Vélo Mettre en place des SAS Vélo aux arrêts tricolores.

Pourquoi ? Favoriser le développement du vélo au sein de la ville.

Comment ? Implantation de SAS aux différents feux tricolores de la ville pour permettre aux cyclistes de s'y insérer.

Quand ? 1er trimestre 2021.

Combien ? Signalétique horizontale pour un coût estimé à 5000 euros sur l'ensemble de la ville. Proposition 6: Entretien des pistes cyclables

Proposition 6: Mise en place de transports collectifs propres

Pourquoi ? La collectivité se doit d'être exemplaire, elle a donc un rôle prépondérant dans la valorisation de transports modernes et plus propres.

Comment ? Renouvellement de la flotte de véhicules circulant au sein de la ville de Manosque. C'est également l'ensemble des véhicules de service de la ville qui seront remplacés avant 2024.

Quand ? Avant janvier 2024.

Combien ? Remplacement des véhicules existants sur le budget de la collectivité.



LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE COMME FONDATION

Proposition 1 : Proposition 1: Création des « Rencontres de l'écologie positive »

Pourquoi ? Prévention sur le développement durable et sur les bienfaits de l'écologie positive.

Comment ? Création de plusieurs animations dans l'année avec des salons « anti-gaspi », des ateliers, des conférences, des rencontres autour du thème de l'écologie.

Quand ? 1er trimestre 2021.

Combien ? Financement des partenaires.

Proposition 2: Développement des composteurs en Ville

Pourquoi ? Développer le recyclage des particuliers à travers un outil efficace qu'est le composteur.

Comment ? Partenariat avec des associations qui auront la gestion de ces composteurs publics et formation des citoyens à leurs utilisations.

Quand ? Sur l'ensemble du mandat.

Combien ? Une enveloppe d'environ 50 000 euros sur l'ensemble du mandat est nécessaire afin d'implanter les composteurs et fournir le matériel.



LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE COMME FONDATION

Proposition 3: Administration éco-responsable

Pourquoi ? Car la collectivité se doit d'être exemplaire et de montrer l'exemple aux citoyens.

Comment ? Mise en place du zéro plastique au sein de l'administration conformément à la nouvelle législation mais nous irons plus loin en l'imposant à nos partenaires privilégiés. Mise en place du papier recyclé sur l'ensemble de l'administration Mise en place des ambassadeurs Yoyo au sein de l'administration. Un dispositif visant à récupérer les plastiques des usages personnels en échange de bons d'achats dans les commerces de la ville.

Quand ? Dès avril 2020.

Combien ? 15% d'augmentation sur la commande publique. Nous ferons donc moins, mais mieux.

Proposition 4: Plan de développement du « tri des déchets » Augmenter de 30% notre capacité de tri sur l'ensemble de la ville.

Pourquoi ? Car le non-recyclage a un coût important pour la collectivité.

Comment ? Bien qu'étant une compétence de l'agglomération nous serons pro-actifs sur le sujet car il est indispensable d'augmenter notre capacité de tri en multipliant les PAV au sein de la ville avec un maillage plus cohérent. Mise en place de la smartcity afin de gérer au plus juste.

Quand ? Sur l'ensemble du mandat.

Combien ? A coût constant lors de l'implantation.



LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE COMME FONDATION

Proposition 5: Plan « Ma Terrasse propre »

Pourquoi ? Répondre aux problèmes de propreté et aux jets de mégots.

Comment ? Partenariat tripartite entre un opérateur privé, la Municipalité et les Restaurateurs. Extension sur d'autres lieux de vie avec une gestion municipale.

Quand ? Septembre 2021.

Combien ? Investissement de 10 000€.

Proposition 6: Création d'une Serre Municipale

Pourquoi ? Dans le cadre de l'embellissement de la commune et de la mise en place de repas locaux (150km), la création d'une serre est souhaitable. Une autonomie plus grande pour la commune et la valorisation du travail des agents municipaux.

Comment ? Création d'une serre près de la chaufferie bois accompagnée d'une unité de compostage. 2500 m² de serres en polycarbonate seront nécessaires.

Quand ? 1er trimestre 2023. Par soucis d'économie nous attendrons la fin des marchés en cours.

Combien ? 250 000€ pour les serres en investissement. - Actuellement 45 000 euros sont dépensés annuellement rien que pour les fleurs.



LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE COMME FONDATION

Proposition 7: Participation annuelle aux « Journées Mondiales du Nettoyage »

Pourquoi ? La sensibilisation des manosquins (jeunes et moins jeunes) aux dommages liés à la pollution et aux déchets.

Comment ? Participation de la municipalité à l'événement mondial organisé par l'entité « World CleanUp Day » et organisations de différents sites au sein de la ville (parcs publics et lacs)

Quand ? Dès septembre 2020.

Combien ? La mairie fournira les t-shirts floqués de l'événement et le matériel nécessaire. Une enveloppe de 1000€ permettra de subvenir à ces besoins.

Proposition 8: Consultation Publique sur la Gestion de l'eau (Régie privée ou Régie publique)

Pourquoi ? Afin de de déterminer avec les manosquins une décision.

Comment ? A travers un cycle de conférences qui se clôturera par une enquête publique (numérique sur le portail de la ville et physique au sein de la Ville et des Maisons de Proximité).

Quand ? En amont de la fin de concession.

Combien ? Enquête réalisée à travers les moyens de la collectivité.



LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE COMME FONDATION

Proposition 9: Débat-Public sur le projet Hygreen

Pourquoi ? Car les manosquins méritent d'avoir l'ensemble des éléments avant de se voir imposer un projet aussi structurant que celui-ci.

Comment ? La municipalité mettra en place des réunions d'informations à la population et effectuera ensuite une consultation publique.

Quand ? Dès septembre 2020.

Combien ? Néant.

Proposition 10: L'Éco-Mobile Recyclez en bas de chez-vous.

Pourquoi ? Développer le tri des citoyens.

Comment ? Mettre en place une déchetterie mobile qui propose un service complémentaire aux centres d'apports volontaires pour les habitants non véhiculés.

Quand ? Début 2023.

Combien ? Investissement d'environ 50 000€ pour le camion. Le fonctionnement sera effectué par le service propreté.



LA PROTECTION ANIMALE COMME ENGAGEMENT

Proposition 1: Création d'une délégation à la protection animale

Pourquoi ? Le bien-être animal est un sujet qui mérite une prise en compte beaucoup plus importante au sein de la société avec les abandons d'animaux qui se multiplient et des violences sur certains.

Comment ? Mise en place d'une délégation dédiée à la « Protection animale » avec un élu référent, un service, ainsi que des moyens alloués.

Quand ? Dès avril 2020.

Combien ? Dans le budget général de la collectivité.

Proposition 2: Nouveau local pour l'association Germaine De nouveaux locaux pour l'association GERMAINE qui a un rôle prépondérant auprès des chats sauvages de la ville.

Pourquoi ? Car l'association a un besoin urgent d'un nouveau local.

Comment ? Mise à disposition de locaux de la ville.

Quand ? 1er trimestre 2021.

Combien ? Mise à disposition gratuite.

Proposition 3: Aide supplémentaire à la SPA Financement supplémentaire pour pallier la fin des contrats-aidés

Pourquoi ?

Comment ?

Quand ?

Combien ?